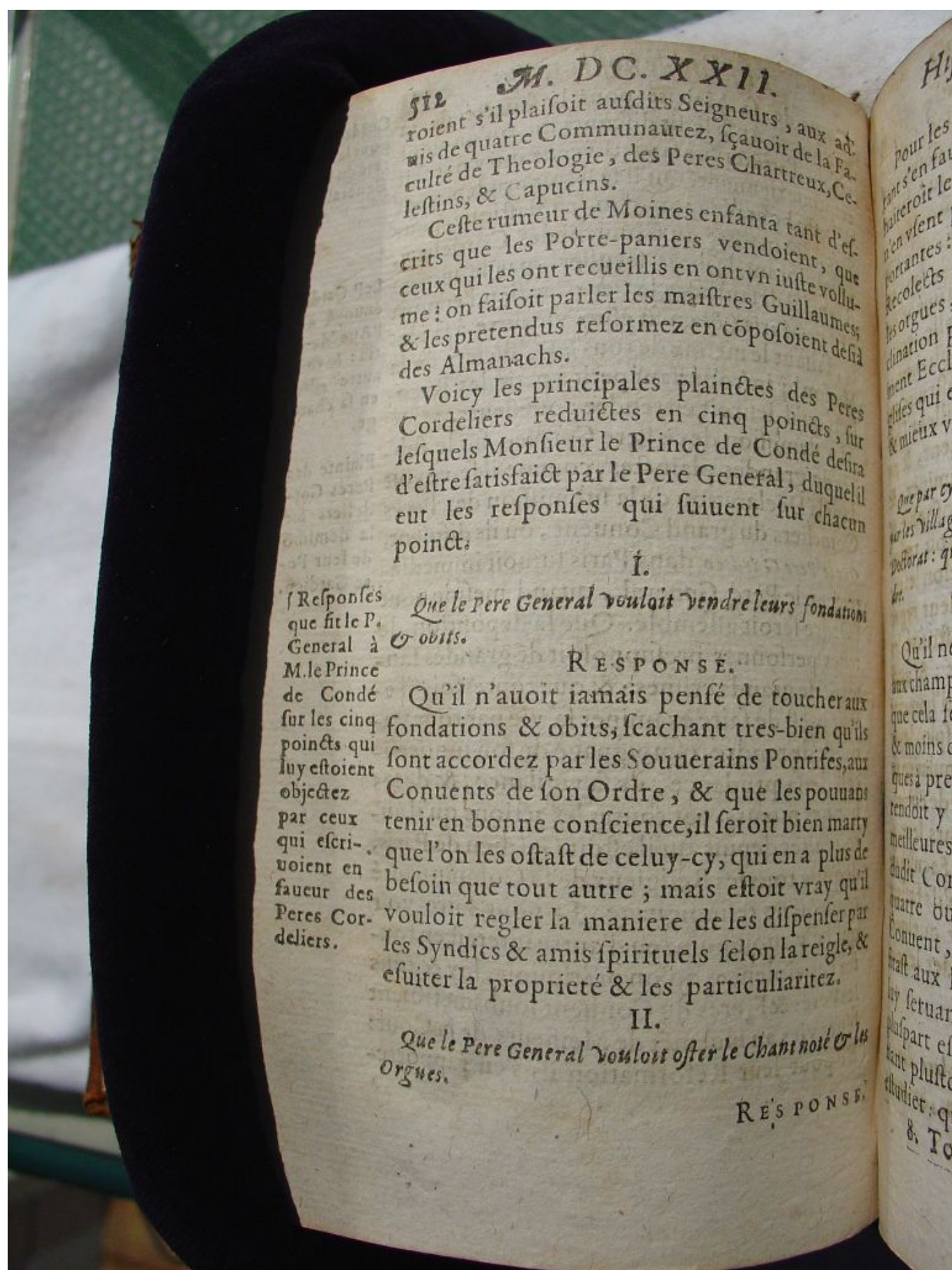


1622_280_02.jpg



1622_512.jpg



1622_513.jpg

Histoire de nostre temps.

R E S P O N S E.

313

Pour les orgues, & le chant de l'Eglise, que tant s'en fault qu'il les voulust oster, qu'il souffrirait les pouuoir establir aux Cōuents qui n'en vsent pas, pour plusieurs raisons tres-importantes: adioustant que les plus reformez Recolects d'Italie auoient retenu le chant & les orgues, dont il estoit bien aise, pour l'inclination particuliere qu'il auoit à cest ornement Ecclesiastique, luy semblant que les Eglises qui en vsoient estoient plus venerables & mieux visitées que les autres.

III.

Que par cy après les Cordeliers n'iroient plus prescher par les villages, par ce que l'on reiranchoit les estudes & Doctorat: qu'il n'y auoit plus de Docteurs de leur Ordre.

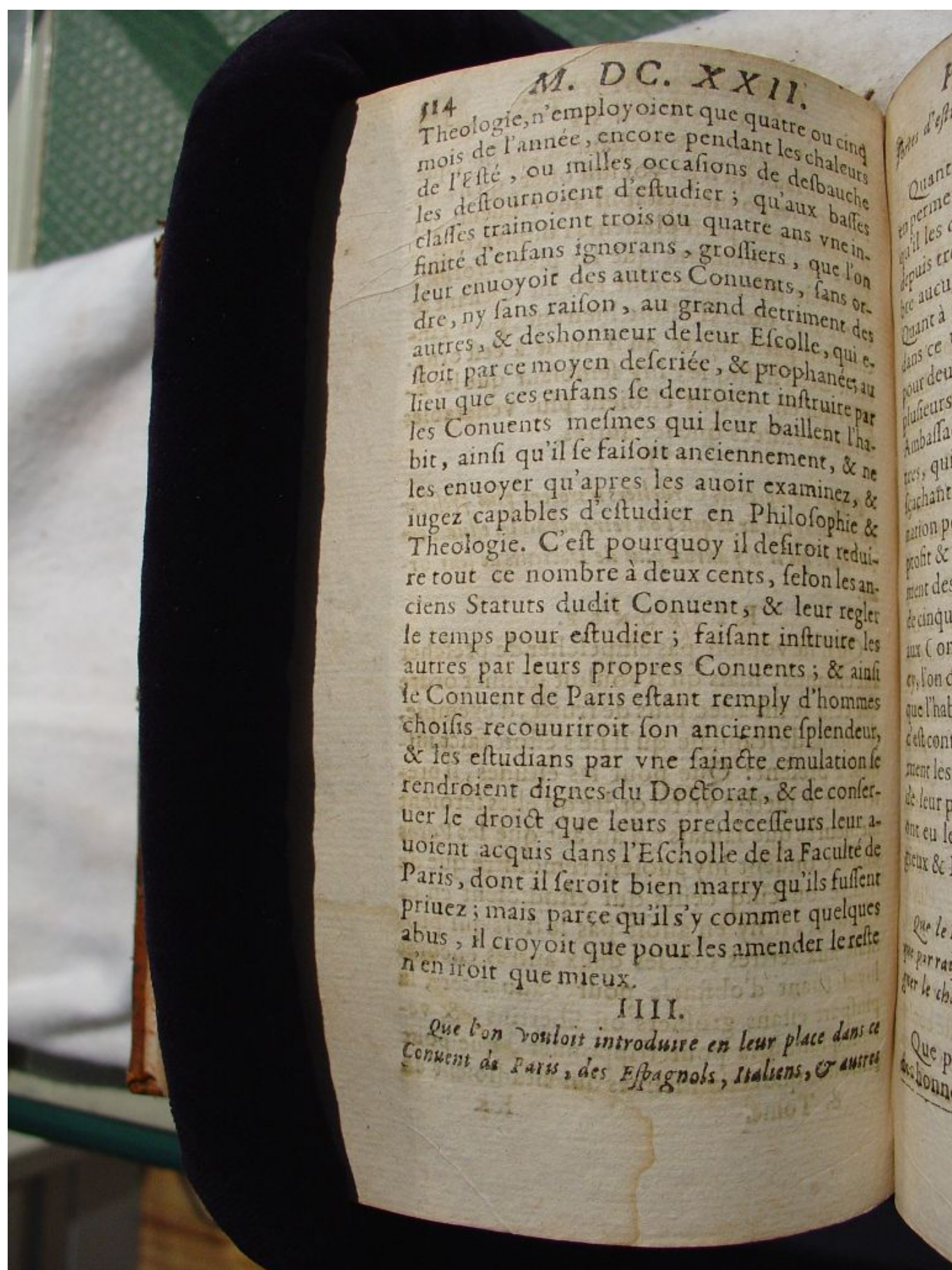
R E S P O N S E.

Qu'il ne vouloit pas empescher de prescher aux champs, mais qu'il vouloit donner ordre que cela se fist avec plus de fruit, d'exemple, & moins de scandale qu'il ne s'estoit faict iusques à present: Que pour les estudes, il pretendoit y mettre vn tel ordre qu'elles seroient meilleures que iamais; d'autant que les Peres dudit Couuent luy auoient remonsté que de quatre ou cinq cents qui estudioient en ce Couuent, il ny en auoit pas le tiers qui profitast aux lettres; & les deux autres encores luy seruant d'obstacle pour s'aduancer, la plupart estans grossiers ou liberrins, & venant plustost là pour fripponner, que pour estudier: que ceux mesmes qui estudioient en

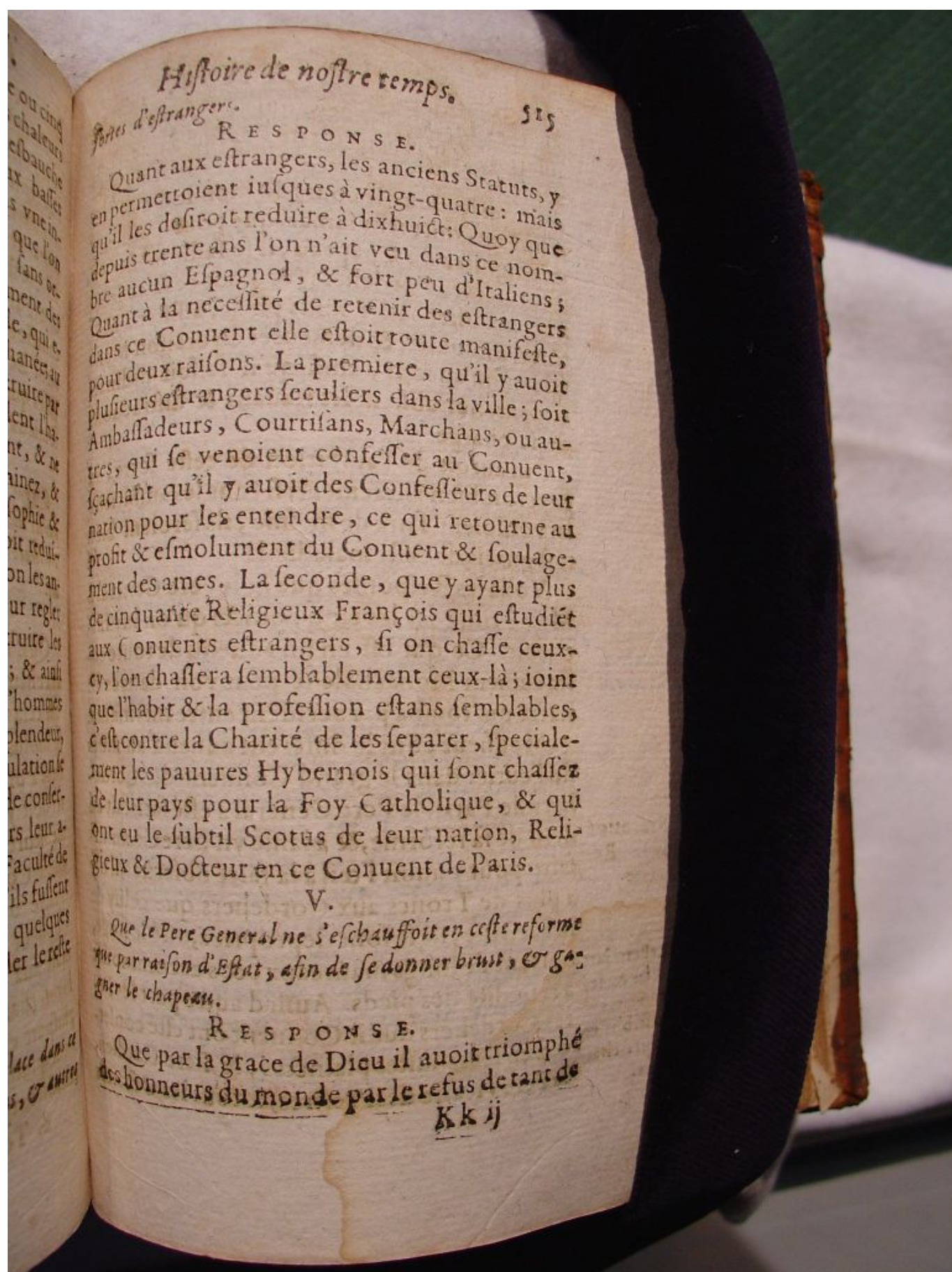
8. Tome.

Kk

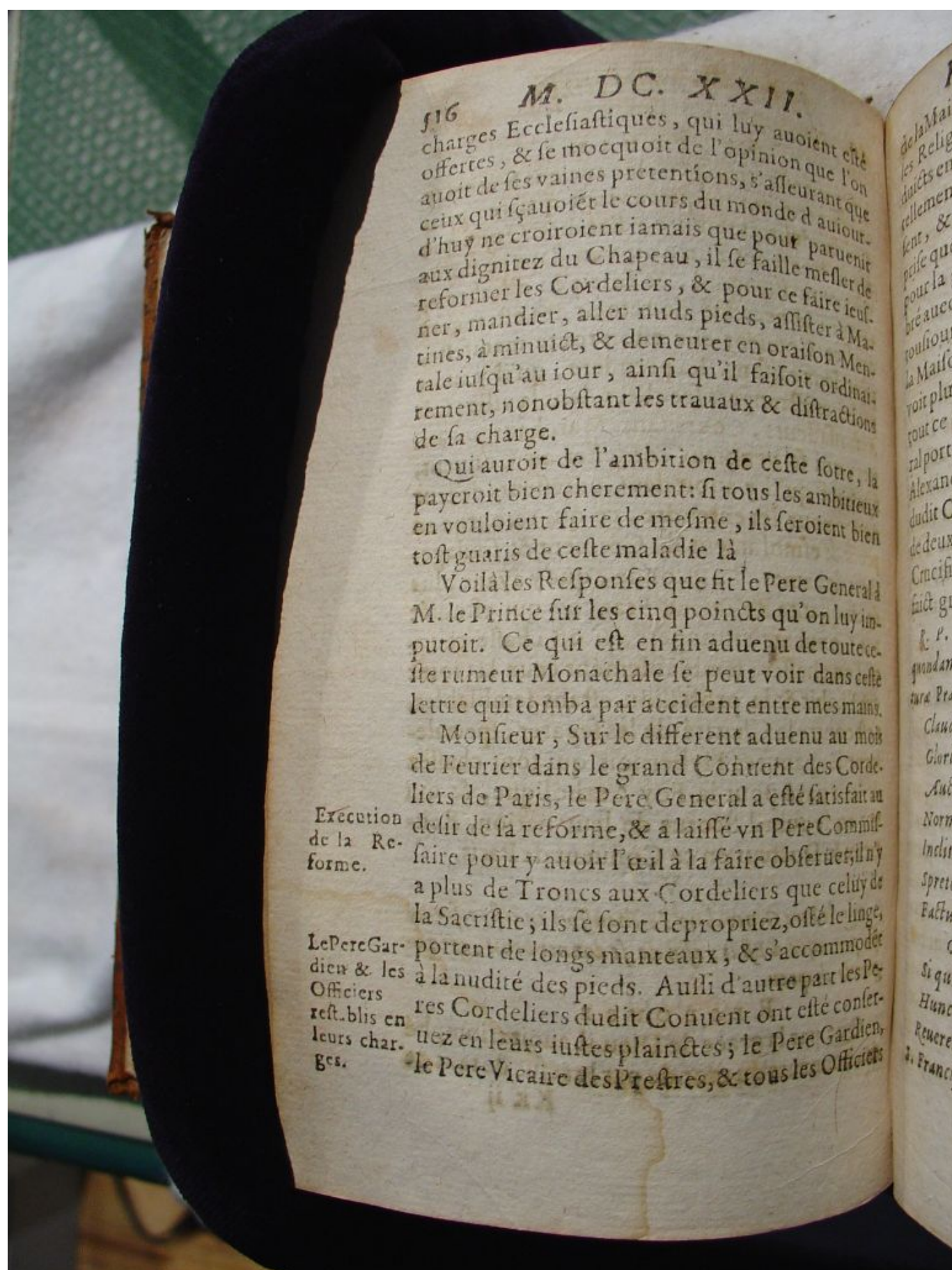
1622_514.jpg



1622_515.jpg



1622_516.jpg



516 M. DC. XXII.

charges Ecclesiastiques, qui luy auoient esté offertes, & se mocquoit de l'opinion que l'on auoit de ses vaines pretentions, s'assurant que ceux qui sçauoient le cours du monde d'aujour d'huy ne croiroient iamais que pour paruenir aux dignitez du Chapeau, il se faille mesler de reformer les Cordeliers, & pour ce faire ieuner, mandier, aller nuds pieds, assister à Matines, à minuiet, & demeurer en oraison Mentale iusqu'au iour, ainsi qu'il faisoit ordinairement, nonobstant les trauaux & distractions de sa charge.

Qui auroit de l'ambition de ceste sorte, la payeroit bien cherement: si tous les ambitieux en vouloient faire de mesme, ils seroient bien tost guaris de ceste maladie là

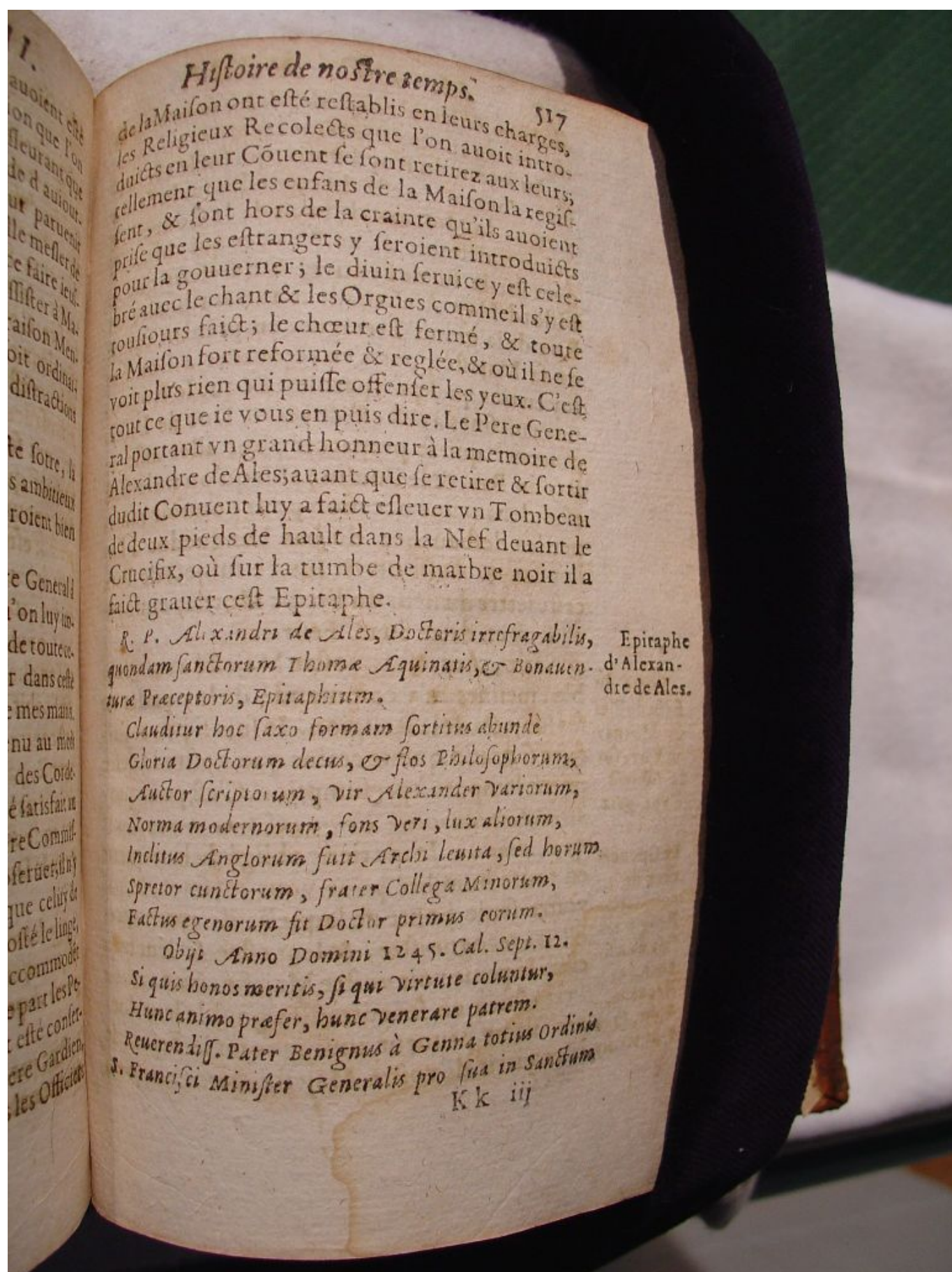
Voilà les Responses que fit le Pere General à M. le Prince sur les cinq poincts qu'on luy imputoit. Ce qui est en fin aduenü de toute ceste rumeur Monachale se peut voir dans ceste lettre qui tomba par accident entre mes mains.

Execution
de la Re-
forme.

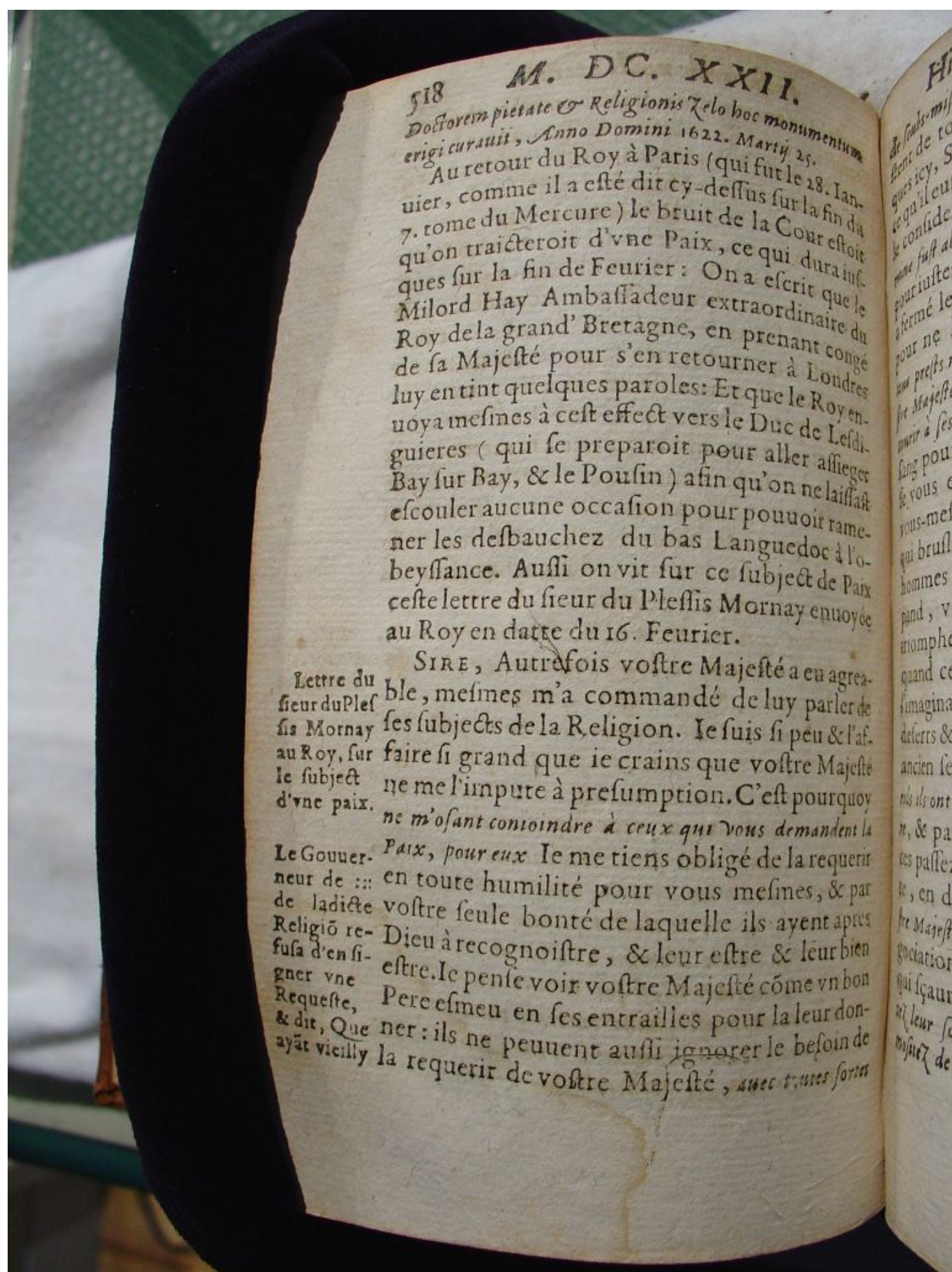
Le Pere Gar-
dien & les
Officiers
rest. blis en
leurs char-
ges.

Monsieur, Sur le different aduenü au mois de Feurier dans le grand Conuent des Cordeliers de Paris, le Pere General a esté satisfait au desir de sa reforme, & a laissé vn Pere Commissaire pour y auoir l'œil à la faire obseruer; il n'y a plus de Troncs aux Cordeliers que celuy de la Sacristie; ils se sont deproprieé, osté le linge, portent de longs manteaux, & s'accommodent à la nudité des pieds. Aussi d'autre part les Peres Cordeliers dudit Conuent ont esté conseruez en leurs iustes plainctes; le Pere Gardien, le Pere Vicair des Prestres, & tous les Officiers

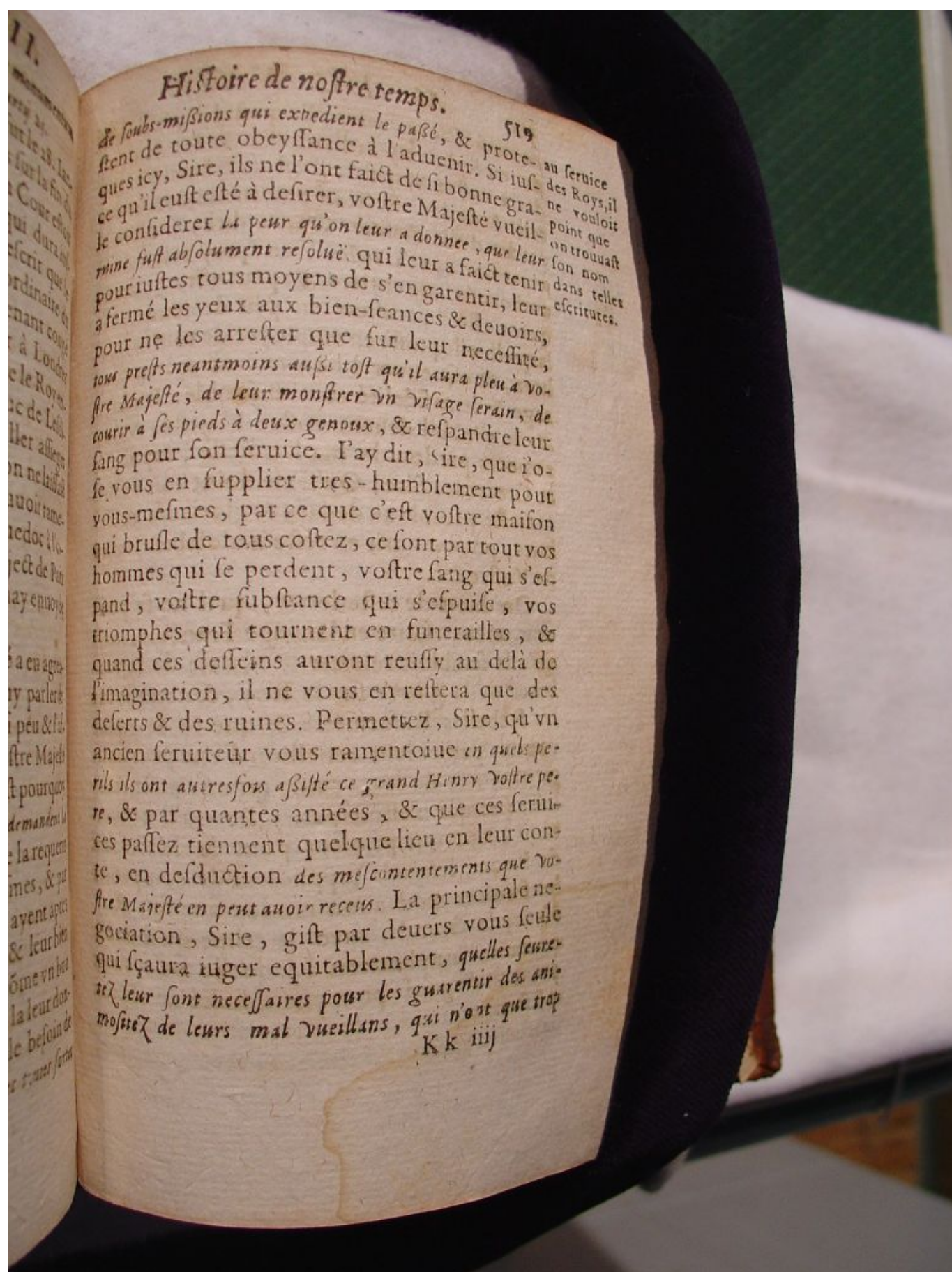
1622_517.jpg



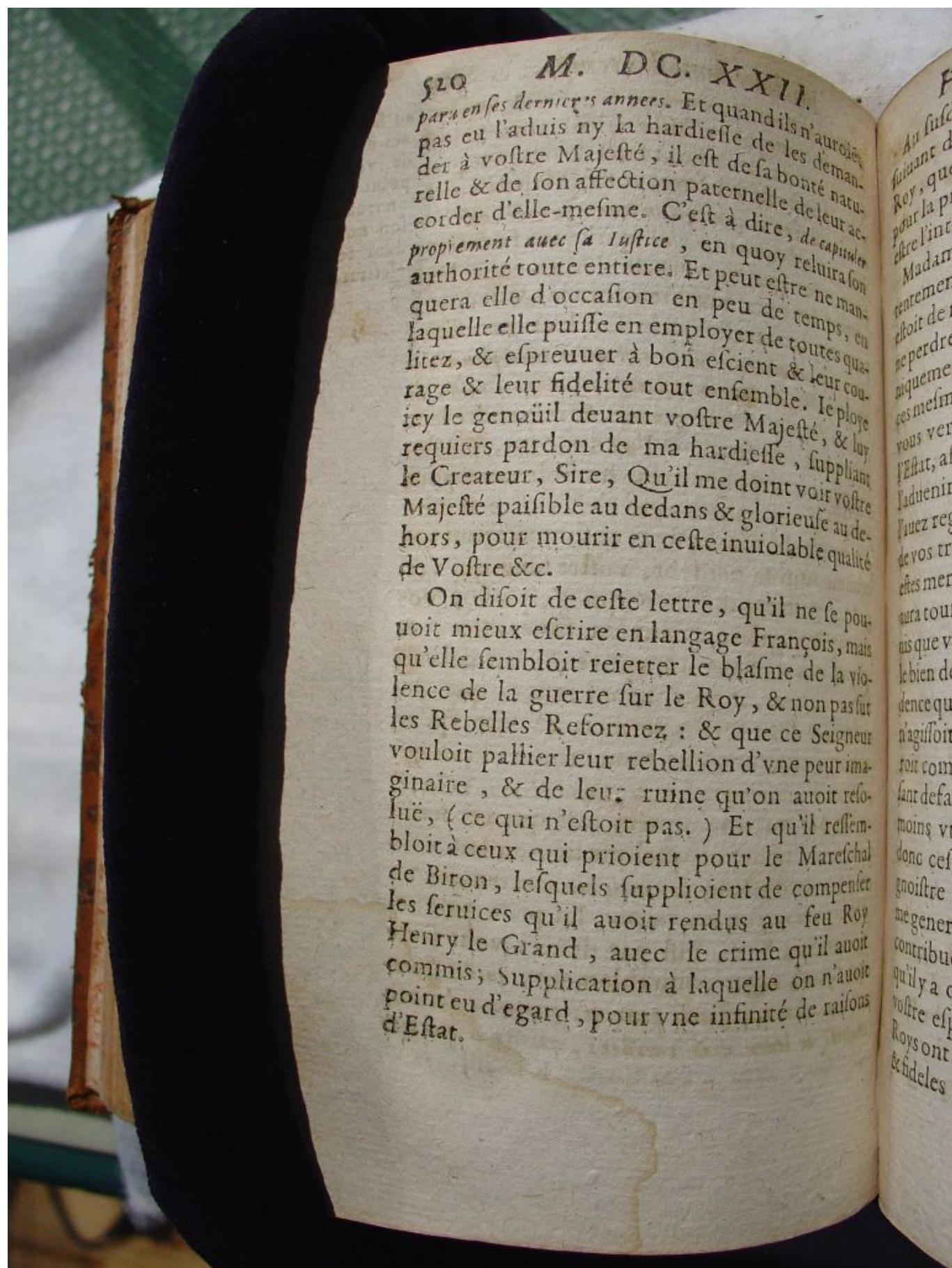
1622_518.jpg



1622_519.jpg



1622_520.jpg



520 M. DC. XXII.
par en ses dernières années. Et quand ils n'auroient
pas eu l'aduis ny la hardiesse de les deman-
der à vostre Majesté, il est de sa bonté natu-
relle & de son affection paternelle de leur ac-
corder d'elle-mesme. C'est à dire, de capiveler
propriement avec sa Justice, en quoy reluire son
autorité toute entiere. Et peut estre ne man-
quera elle d'occasion en peu de temps, en
laquelle elle puisse en employer de toutes qua-
litez, & esprouer à bon escient & leur qua-
rage & leur fidelité tout ensemble. Je ploye
icy le genouil deuant vostre Majesté, & luy
requiers pardon de ma hardiesse, & luy
le Createur, Sire, Qu'il me doint voir vostre
Majesté paisible au dedans & glorieuse au de-
hors, pour mourir en ceste inuiolable qualité
de Vostre &c.

On disoit de ceste lettre, qu'il ne se pou-
 uoit mieux escrire en langage François, mais
 qu'elle sembloit reietter le blasme de la vio-
 lence de la guerre sur le Roy, & non pas sur
 les Rebelles Reformez : & que ce Seigneur
 vouloit pallier leur rebellion d'une peur ima-
 ginaire, & de leur ruine qu'on auoit reso-
 lue, (ce qui n'estoit pas.) Et qu'il ressem-
 bloit à ceux qui prioient pour le Marechal
 de Biron, lesquels supplioient de compenser
 les seruices qu'il auoit rendus au feu Roy
 Henry le Grand, avec le crime qu'il auoit
 commis; Supplication à laquelle on n'auoit
 point eu d'égard, pour vne infinité de raisons
 d'Estat.

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan